

Marcel VIALAY

Par : Roland Tatreux



Association Eysses

- Informations
 - Nom : VIALAY
 - Prénom(s) : Marcel
- Etat civil
 - Date de naissance : 19/09/1908
 - Ville de naissance : Montpont
 - Département de naissance : Saône-et-Loire
 - Pays de naissance : France
 - Profession avant guerre :
 - cafetier
 - Date de décès : 09/04/1991
 - Lieu de décès : Viriat (Ain)
- Arrestation et condamnation
 - Date d'arrestation : 10/11/1942
 - Lieu d'arrestation : Bourg-en-Bresse
 - Département d'arrestation : Ain
 - Parcours carcéral :
 - Lyon
 - Eysses
 - Compiègne
- Eysses
 - Numéro d'écrou à Eysses : 605
 - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes

- Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
- Déportation
 - Déporté
 - Lieu de départ : Compiègne
 - Date de départ : 18/06/1944
 - Parcours concentrationnaire :
 - Dachau
 - Allach (Kdo Dachau)
 - Matricule : 74084
 - Situation en 1945 : Libéré
 - Date : 30/04/1945
 - Lieu : Allach

Biographie

Marcel Vialay est né le 19 septembre 1908 à Montpont (Saône-et-Loire). Il est le fils de Claude Noël Vialay et Marie Geneviève Loisy. C'est le cadet d'une fratrie de cinq enfants.

De juillet 1940 à novembre 1942, Marcel Vialay est employé à la tréfilerie et câblerie de Bourg-en-Bresse (Ain). Appelé au titre de la classe 1928, il fait son service militaire dans le génie. Il est rappelé à l'activité de septembre 1939 à juillet 1940.

De mars à juin 1942, Marcel Vialay distribue des tracts et des journaux clandestins dans le département de l'Ain.

De juin à novembre 1942, il déclare appartenir aux FTP de l'Ain, avoir été nommé par Robert Brune responsable de groupes à Bourg-en-Bresse, effectuer des liaisons entre l'Ain et la Saône-et-Loire, saboter des locomotives, avoir détruit des lignes à haute tension à Saint-Étienne-du-Bois (Ain) fin juillet 1942, saboté la ligne reliant Bourg-en-Bresse à Saint-Amour (Jura), formé des sixaines à la TCB (tréfilerie, câblerie de Bourg-en-Bresse), voire être réfractaire au STO (sic).

Il est arrêté à son domicile de Bourg-en-Bresse le 10 novembre 1942 par des policiers des renseignements généraux de l'Ain. Son domicile est perquisitionné et on y trouve de la documentation communiste (une perquisition avait déjà eu lieu chez lui le 16 octobre 1940 qui avait donné lieu à la découverte de diverses brochures communistes).

Marcel Vialay est interné le 13 novembre 1942 à la prison militaire de Lyon, puis transféré à la maison d'arrêt Saint Paul en raison de l'évacuation de la prison militaire. Le 1^{er} février 1943, il est jugé par la section spéciale près de la cour d'appel de Lyon et condamné à 8 ans de travaux forcés pour « 1/ avoir manifesté une activité ayant

directement ou indirectement pour objet de propager les mots d'ordre émanant ou relevant de la IIIe Internationale communiste ou d'organismes contrôlés en fait par la IIIe Internationale – 2/ mis en circulation des écrits de nature à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et de la population ». Le 15 octobre 1943, il est transféré à la maison centrale d'Eysse où il est écroué sous le n° 605, au préau n° 3.

Le 30 mai 1944, il est remis aux autorités allemandes et transféré à Compiègne d'où, le 18 juin, il est déporté au camp de concentration de Dachau, matricule 74 084, *Block* 19. Le 4 juillet, il est affecté au *kommando* d'Allach, *Block* 13-5-9, d'où, le 30 avril, il est libéré par la 7^e armée américaine. Le 2 juin, il est rapatrié par le centre d'accueil d'Annemasse (Haute-Savoie). Il réintègre ses foyers le 9 juin 1945. Il est hospitalisé à l'hôpital Grange-Blanche à Lyon (Rhône) du 5 septembre au 3 décembre 1945.

Marcel Vialay est reconnu au titre de déporté politique en date du 31 mars 1959, carte n° 11.69.0978, pour une période d'internement allant du 15 novembre 1942 au 15 juin 1944 et de déportation du 16 juin 1944 au 2 juin 1945. Une demande pour un certificat d'appartenance à la RIF lui est refusée en date du 9 mai 1951. Une demande pour l'attribution du titre de déporté résistant lui est refusée en date du 7 septembre 1965 et une demande en appel débouche sur la décision « rejet maintenu » le 25 avril 1986. Une troisième demande fut instruite avec deux éléments nouveaux produits au dossier le 6 juillet 1994, devant être soumise à la CNDIR siégeant en 1995... mais Marcel Vialay était décédé depuis le 09 avril 1991 à Viriat dans l'Ain.

Ces refus systématiques et catégoriques résultent d'une note de M. Jean Thomassin, préfet de l'Ain, en date du 29 décembre 1958 qui dit, en substance, « *qu'il est impossible qu'à la date à laquelle Marcel Vialay a été arrêté, il ait pu faire tout ce qu'il dit, vu qu'à cette époque, dans l'Ain, la Résistance était encore balbutiante et qu'aucun des responsables locaux ne le connaissent.* ».